

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-trois le trente et un juillet à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-cinq juillet deux mille vingt-trois.

Le secrétaire de séance : Olivier REGORD.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 19 Pouvoirs : 3
DATE DE LA CONVOCATION	25 juillet 2023
SÉANCE DU	31 juillet 2023

Objet : Nouvel organigramme de la CCBD.

Présents : Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Jacqueline PUGET, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Rémy FREY, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Pascal DE LOUTCHEK, Olivier REGORD, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Alexandra BUTEL, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Jean-François CONTOZ, Jean BANAL, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à M. Alain BOYOD, Alexandra BUTEL donne pouvoir à Jacqueline PUGET, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER.

Il appartient à chaque collectivité de décider de soumettre l'organigramme des services à une délibération. Le président souhaite présenter ce nouvel organigramme au conseil communautaire.

Un organigramme est le schéma des relations hiérarchiques et fonctionnelles d'une organisation. Il reflète une image qui permet de voir d'un seul coup d'œil le rôle de chacun. Il est utile pour présenter en interne (aux agents) comme en externe (aux partenaires, aux administrés) l'organisation de la structure.

L'organigramme doit recueillir l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST). Il a reçu un avis favorable des deux collèges lors de la séance du CST le 10 mai 2023.

Il est proposé de modifier l'organisation des services et donc l'organigramme de la communauté de communes selon l'annexe jointe à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du CST du 10 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 mars 2023,

Considérant la nécessité d'adopter un nouvel organigramme général de la communauté de communes, pour la bonne organisation et le bon fonctionnement des services.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-De_2023_091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

- **Après en avoir délibéré**, le Conseil communautaire :
- Approuve le nouvel organigramme de la CCBD

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	22 dont 3 pouvoirs
Contre :	-
Abstention :	-

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Olivier REGORD

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télécours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-De_2023_091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023